



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026 À 16H
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Opposition au *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes, R.A.V.Q. 1791* en vertu de l'article 115 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
4. Mandat à la firme d'avocats Fasken Martineau Dumoulin SENCRL, S.R.L. afin de représenter la Ville devant la Commission municipale du Québec;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.